



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'EGALITE
ET RUE MARC LANVIN**

Arrêté de Police N°86/2023 (ST) du 29 novembre 2023

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande écrite formulée par Madame AMADEI Corinne d'occuper le domaine Public rue de l'Egalité et rue Marc Lanvin angle de son habitation sise 22 rue Marc Lanvin à GUESNAIN dans le cadre de la réfection d'enrobés.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame AMADEI Corinne est autorisée à occuper et à stocker des matériaux sur le domaine Public rue de l'Egalité et rue Marc Lanvin angle de son habitation sise 22 rue Marc Lanvin à GUESNAIN, le mercredi 06 décembre 2023.

ARTICLE 2

La circulation piétonne sera réduite et les places de stationnement seront réservées pour le stationnement d'un camion et le stockage des matériaux.

ARTICLE 3

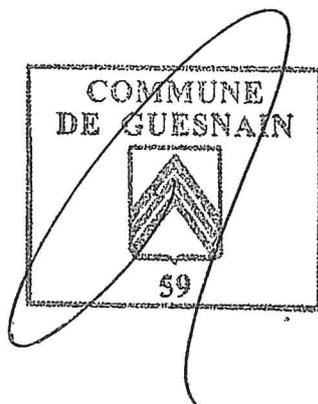
Madame AMADEI est chargée de la mise en place des panneaux de « stationnement interdit » accompagnés de l'arrêté d'autorisation 24 heures au moins avant le début de l'opération afin de réserver l'emplacement dédié au camion et aux matériaux. Des panneaux triangulaires annonçant un danger seront mis en place dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 4

Madame AMADEI domiciliée au 22, rue Marc Lanvin 59280 Guesnain

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI,

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.



*Fait à GUESNAIN,
29 novembre 2023*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*